

Représenter

Maison commune de la démocratie et du peuple souverain, l'Assemblée nationale a pour première mission de représenter la France dans toute sa diversité. Les députés, par leurs différences d'opinion, mais aussi de génération, de profession, de sexe ou d'origine géographique, sont les meilleurs porte-parole des aspirations et des attentes des Françaises et des Français. La Constitution et le Règlement mettent à leur disposition des pouvoirs étendus qui leur permettent non seulement de voter la loi mais aussi de contrôler et d'évaluer l'action du Gouvernement.





SOMMAIRE

18-19

L'ASSEMBLÉE
NATIONALE
EN 2003

20-21

LES MISSIONS
DES DÉPUTÉS

22-23

LES AUTORITÉS
DE L'ASSEMBLÉE

24-25

LES COMMISSIONS
ET LES DÉLÉGATIONS